

# Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL DU 6 JUIN 2023

## Présents :

BESLON Laurent X	HERMON Jean-Pierre
CIROU Joëlle X	HOREL Jacques
DE SAINT JORES Sylvain X	HUE Thierry
DELANGLE Emilie X	LAMOUREUX Anne
DESMONTS Catherine X	LARCHER Hélène
DUMOTTIER AngéliqueX	LEBOUTEILLER Mélanie
FOULON Franck X	LEGLINEL Lydie
GATE Denis	MEISS David
GAUMONT Nicole	RICHARD Michel

## Absents

.....  
.....  
.....  
.....

## Pouvoirs

Jocelyne RICHARD a donné pouvoir à Michel RICHARD  
Céline DELARUE a donné pouvoir à Hélène LARCHER  
Denis LAVEILLE a donné pouvoir à Jean-Pierre HERMON  
Sébastien LEBRETON a donné pouvoir à Angélique DUMOTTIER  
Christelle DOUARD a donné pouvoir à Catherine DESMONTS

Nombres de membres			
Afférents	Présents	Nombre de pouvoirs	Nombre de voix pouvant s'exprimer.
23	18	5	23

**Secrétaire de séance : HOREL Jacques**

## **1) Lecture succincte et Approbation du compte- rendu du conseil municipal du 9 mai 2023**

**Rapporteur : Thierry HUE**

## Observations :

Quelques annotations.

Sécheresse : 3l/par personne/jour  
La distribution pourraient donc être conséquente.

Tarif ambulancier : installation d'un kebab

les lagunes de Pont-Farcy : 1700m<sup>3</sup>

<b>Pour</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-------------	------------------	-----------------------

## 2) Installation de la nouvelle conseillère municipale

### Rapporteur : Monsieur le Maire

#### Projet de délibération

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-4, R.2121-2 et R2121-4,

VU le code électoral et notamment l'article L.270,

VU la délibération du conseil municipal en date du 27 mai 2020 portant installation du conseil municipal,

VU le courrier de Monsieur Alain Dedieu en date du 25 mai 2023 portant démission de son mandat de conseiller municipal,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2121-4 alinéa 2 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire a dument informé Madame la Sous-Préfète de SAINT-LO de cette démission, qui en a pris acte,

CONSIDERANT qu'aux termes de l'article L.270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu »,

Est désigné pour remplacer Monsieur Alain DEDIEU au conseil municipal, Madame CIROU Joëlle , qui a accepté cette fonction le 1<sup>er</sup> juin 2023

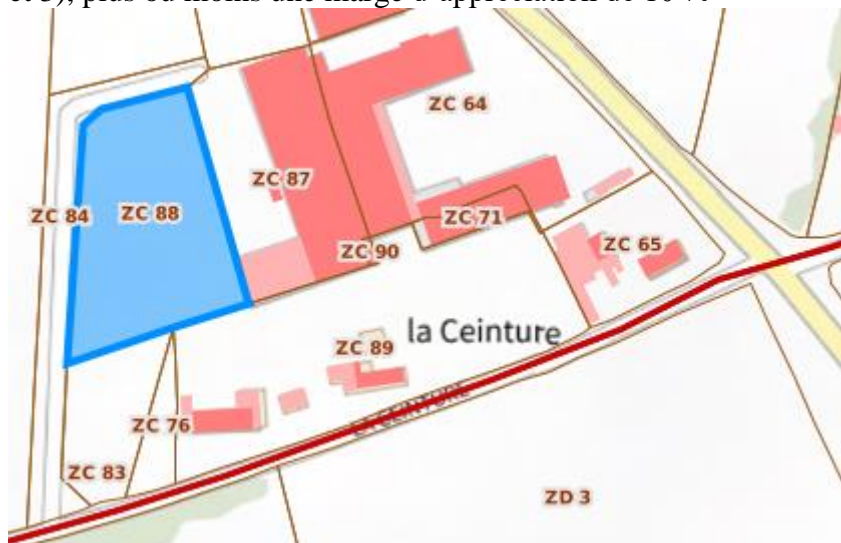
## 3) Vente terrain à CPL Bois

### Rapporteur : Monsieur le Maire

Avis des domaines

Parcelle 180 ZC 88 pour 4160 m<sup>2</sup>

Compte tenu que le terrain est situé dans une zone d'activités de commune rurale, avec très peu d'autres locaux professionnels et sans visibilité depuis la voie publique (RD 28) la valeur vénale est fixée à **5 € HT le m<sup>2</sup>**, inférieure aux prix dans les zones d'activités plus importantes (réf 1,2 et 3), plus ou moins une marge d'appréciation de 10 %



Êtes vous d'accord pour vendre cette parcelle à CPL Bois pour 5€ HT le m<sup>2</sup> ?  
4 160m<sup>2</sup> X 5 => 20 800 €

<b>Pour</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-------------	------------------	-----------------------

Monsieur le Maire précise également que Haiecobois pourrait être intéressé par la parcelle ZC 83 ( par une location) pour faire un stockage.

Haiecobois lui a précisé que les copeaux étaient stockées dans le périmètre et non Cambernon.

#### 4) Projets

##### - Lotissement Michel Hurel

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Projections de deux esquisses

##### **Plan**

##### **Observations :**

8 élus pour l'esquisse n° 1

15 élus pour l'esquisse n° 2

Mais en fin de compte , il serait peut-être mieux de mixer les 2 esquisses

- garder la placette mais peut-être la déplacer
- garder l'accès au terrain sous Guérin
- revoir l'accès avec la résidence (difficulté de louer les logements en partie basse)
- revoir le nombre de places de parking
- ce serait intéressant de dissocier l'accès des 4 logements du reste du lotissement.

+ Création budget annexe

.....

.....

<b>Pour Unanimité</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-----------------------	------------------	-----------------------

##### - Fonds Vert

Pièces complémentaires suite aux dépôts des 3 dossiers

1) Rue du 2 août

Travaux	27 454	Subvention demandée	21963
---------	--------	---------------------	-------

2) Place de Fervaches

Travaux	112 905	Subvention demandée	90 324
---------	---------	---------------------	--------

3) Parking du collègue

Travaux	86 692	Subvention demandée	73 381
---------	--------	---------------------	--------

- **Maîtrise d'œuvre Salle des fêtes de Tessy**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

Lancement le 6 juin  
 Retour des candidatures le 3 juillet à 12h00  
 Amélioration acoustique  
 Amélioration économie d'énergie

<b>Pour</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-------------	------------------	-----------------------

**5) SDEM**

**Rapporteur : Monsieur le Maire**

- Changement de formule

**Rappel**

447 points lumineux sur la commune

**Formule actuelle**

**ECLAIRAGE PUBLIC**

**Formule de Base (pour les transferts antérieurs à 2022)**

Nature	Projet	Participation financière de la collectivité adhérente	
Participation forfaitaire	Visite annuelle de contrôle de fonctionnement, gestion des accès au réseau, réglages horloges suite changements d'heure légale, inscription Guichet Unique, gestion des DT/DICT, contrôle des dossiers d'installations réalisées par des tiers, mise à jour base de données, gestion des sinistres y compris réparations suite vandalisme, intempérie ou vol	12 € / foyer lumineux / an	
Participations complémentaires	Forfait de déplacement (sauf remplacement préventif)	74 € / intervention	
	Dépannage d'un foyer lumineux ou modification du réglage d'un driver de lanterne LED	Lampes SHP / IM 77 € / foyer lumineux	
	Dépannage d'une armoire	120 € / armoire	
	Remplacement préventif d'une lampe sur demande de la collectivité, minimum 20 lampes par opération (totalité des lampes si patrimoine inférieur à 20)	Lampes SHP	31 € / foyer lumineux
Lampes IM		44 € / foyer lumineux	
Interventions non comprises dans le forfait	Intervention pour réglage d'horloge (en dehors des 2 passages heure d'été / heure d'hiver) ou d'équipement programmable – Hors visite diurne, par demande d'intervention	1er équipement	42 €
		Equipements supplémentaires	26 € / équipement
	Réparation suite sinistre	Tiers connu	0 €
		Tiers non connu	100% plafonnée à 500 €
Travaux de déplacements	Remplacement d'une batterie de mât solaire autonome	800 €	
	Déplacement d'un ouvrage sur demande de la collectivité	Suivant la proposition du SDEM50*	

**Coût actuel : 7700.60 € + relampage (31 euros par point lumineux)**

**Formule recommandée**

# ECLAIRAGE PUBLIC

## Formule Préventive

Nature	Projet	Participation financière de la collectivité adhérente
Participation Forfaitaire	Visite annuelle de contrôle de fonctionnement, <b>interventions curatives</b> (hors vétusté), <b>remplacement des sources en fonction de leur durée de vie</b> , réglages horloges suite changements d'heure légale, gestion des accès au réseau, inscription Guichet Unique, gestion des DT/DICT, contrôle des dossiers d'installations réalisées par des tiers, mise à jour base de données gestion des sinistres y compris réparations suite vandalisme, intempérie ou vol	Toutes les lampes 20 € / foyer lumineux / an
Interventions non comprises dans le forfait	Intervention pour réglage d'horloge (en dehors des 2 passages heure d'été / heure d'hiver) ou d'équipement programmable - Hors visite diurne, par demande d'intervention	1er équipement 42 € Equipements supplémentaires 26 € / équipement
	Réparation suite sinistre	Tiers connu 0 € Tiers non connu 100% plafonnée à 500 €
	Modification du réglage d'un driver de lanterne LED	77 € / foyer lumineux
	Remplacement d'une batterie de mât solaire autonome	800 €
	Travaux de déplacements	Déplacement d'un ouvrage sur demande de la collectivité

### 8940 euros (relampage inclus)

Par délibération du Conseil Municipal en date du 26/09/2019, la compétence éclairage public, transférée au SDEM50, est exercée dans les conditions de la formule « de base » définie par les modalités administratives, techniques et financières d'exercice de la compétence éclairage public par le SDEM50 (2019).

Le SDEM50 propose à ses adhérents l'exercice de la compétence EP selon 2 types de prestation de maintenance : la formule de base et la formule préventive. La commune de Tessy Bocage a transféré la compétence EP au SDEM le 01/07/2020 en choisissant la prestation selon la formule de base. Après 3 années de fonctionnement M le Maire souhaite ré étudier le niveau de prestation apporté.

Il revient au conseil municipal d'opter pour le changement vers la formule préventive.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 21 mars 2014 approuvant les statuts du SDEM50 et l'arrêté modificatif du 21 juillet 2014,

Vu les délibérations n°2016-49 du Comité syndical du SDEM50 du 20 décembre 2017 relatives au transfert de compétence optionnelle éclairage,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 26/09/2020 et la délibération concordante du Comité syndical du SDEM50 n°CS-2020-391 du 10/06/2020 relatives au transfert de la compétence éclairage public,

Vu la délibération du Comité syndical du SDEM50 n°2018-53 du 11 octobre 2018,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à [REDACTED], le Conseil Municipal :

Décide

- d'opter à compter du 01/07/2023 pour le niveau d'exploitation et maintenance correspondant à la Formule préventive ;

### Observations :

Le conseil émet un avis favorable pour prendre la formule préventive.

<b>Pour Unanimité</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-----------------------	------------------	-----------------------

- Plan de rénovation proposé par le SDEM

Accord de principe

160 000€ de travaux

60 000€ d'aide ?

Resterait à charge de la commune : 67 000€

**Observations :** Le SDEM a présenté un plan de renouvellement du parc.

4 phases , établies en fonction des consommations des points lumineux , de la vétusté ( certains sont fait en mercure)

116 luminaires vétustes

25 mâts à changer

2 armoires à changer

67 000 € qu'on pourrait étaler sur 3 ans.

Un gain annuel de 33 000KWh ( 12 300€ de gain estimé / an)

Gain déjà constaté avec le changement des armoires astronomiques.

Accord de principe du conseil municipal

<b>Pour : Unanimité</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-------------------------	------------------	-----------------------

## 6) Finances

- **Décisions modificatives**

**Rapporteur : Aline**

Dépenses de fonctionnement		Recettes d'investissements		Dépenses d'investissements	
c/681	+ 67882.54 €	c/2802	+ 67882.54 €		
c/023	- 67882.54 €	c/021	- 67882.54 €		
		c/203 (041)	+3713.58€	c/2131 (041)	3713.58€
		TOTAL	3713.58€	TOTAL	3713.58
TOTAL	0€	EQUILIBRE entre recettes et dépenses			

<b>Pour : Unanimité</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-------------------------	------------------	-----------------------

- **Devis tracteur**

**Rapporteur : Franck Foulon**

**Observations :**

Un petit tracteur de 22 chevaux

Un petit tracteur mécanique 16 chevaux

Matériel petit par rapport à la commune.

Petit tracteur de PF en fin de vie.

3 devis

Tracteurs en gamme espaces vert : équipée d'une fourche (Ledentu / Jamotte/ Motoculture de l'étang )

1 tracteur agricole New Holland + chargeur : 75Ch  
48 500HT  
1m90 m de large  
Godet + fourche  
Pelle rétro : 8400 € HT

54 000 euros HT

Montant de reprise de 7 700€ HT

Comment on le finance  
Véhicule électrique prévu mais arrivera en 2024 : 35 000  
Vente CPL Bois : 20 000

Beaucoup d'utilisations listées  
nous ne sommes pas trop autonomes  
déplacement de branchages  
installations d'aménagement  
dépose de l'enrobé à froid  
ils sont obligés de pelleter beaucoup de choses .

Monsieur le maire souhaiterait que nous organisions une réunion avec les communes, pour aller vers de la mutualisation de matériel assez spécifique ( tracteur, machine passage piétons..)

<b>Pour Unani mité</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
----------------------------	------------------	-----------------------

- **Tarifs complémentaires**

**Rapporteur : Aline**

• **Modalités de remboursement - camping**

Location finie plus tôt pour cause professionnelle

**Observations :**

.....  
.....  
.....  
.....

<b>Pour Unani mité</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
----------------------------	------------------	-----------------------

• **Convention VAE + tarifs de location**

10 euros la journée / 20 euros les 2 jours

**Observations :**

Camping 2 VAE- juillet et août

<b>Pour</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-------------	------------------	-----------------------

NB : il y aura des travaux sur le chemin du halage au niveau du docteur Lebrun.

Signalisation chemin du halage surtout sur la partie route .  
 Refaire un mail à Mme Calipel à propos de la grotte du diable.

• **Location salle de danse**

20 euros la semaine

**Observations :**

<b>Pour Unanimité</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-----------------------	------------------	-----------------------

- Don : acceptation d'un don ( 120 euros )

**Observations :**

.....  
 .....

<b>Pour Unanimité</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-----------------------	------------------	-----------------------

.....

**7) Pôle des solidarités - salle du bas**

**Rapporteur : Nicole Gaumont**

<b>FICHE TECHNIQUE DE L'ATELIER (ERP Type L)</b>	<b>Contenance de la salle</b>
	En conférence : 30
	En tour de table : 12
<b>Les surfaces</b>	En cocktail : 50 (debout) (1 pers au m <sup>2</sup> )
Surface de la salle : 56 m <sup>2</sup>	
Hauteur de plafond : 3	<b>Matériel</b>
Hauteur des cimaises : 2m60	6 ordinateurs
<b>Mobilier mis à disposition</b>	Tableau blanc
30 chaises	vidéoprojecteur
4 tables à roulette	1 écran interactif
2 tables pliantes	<b>Electricité</b>
	24 prises électriques
<b>Internet</b>	
Wifi haut débit	<b>Infrastructure</b>
12 prises RJ45	Kitchenette (évier , frigo, cafetière)
<b>Matériel d'exposition</b>	1 wc mixte pmr
2 cimaises mur Nord	
<b>Tarifs Location (en journée ou soirée)</b>	<b>Gestionnaire</b>
Association locale : gratuit	Location : agent mairie
Association externe: 70 €	Etat des lieux /remise des clés : Agent pds ou mairie
Entreprise externe : 70 €	
Caution : 100 €	<b>Réservation</b>



Forfait ménage : 25 €	Demande de réservation
	Chèque caution (suivant type usager)
	Attestation d'assurance RC

**Question** : quelle utilisation de la salle et quel nom ?

**Historique** : Lors de la création du pôle des solidarités l'équipe municipale envisageait de mettre en place une salle au rdc bas du pôle dans le but de réaliser des ateliers informatiques.

Des travaux ont été réalisés dans ce sens et un conseiller numérique embauché pour animer ces ateliers.

L'équipement a été assez long à être installé et notre conseiller numérique n'a pas impulsé une dynamique pour faire vivre ce lieu.

**Constat** : aujourd'hui nous avons une salle équipée pour des branchements informatiques nous avons 6 ordinateurs à mettre à disposition du public et un tableau numérique. Pour autant la salle n'est pas utilisée pour sa destination première.

En 2022 seulement 2 réunions avec des partenaires ont eu lieu (mission locale / CPAM) .

Un partenariat avec le CNFPT a permis le déroulement d'une formation

Elle a été utilisée lors de la journée des portes ouvertes.

Les séances du CCAS s'y déroulent 6 fois par an ainsi que quelques réunions de commission.

Des réunions de services y ont lieu également.

A contrario l'ensemble des salles de la commune sont très demandées :

Les principaux demandeurs sont : les associations

Les partenaires (SAG, Clic)

Don du sang

les commissions communales

**S'interroger** :

Quels sont les besoins ?

Pour qui : particulier, association, entreprises

Pour quoi : réunion, formation, pot ....

Garde-t-on le matériel dans la salle ?

Doit-on ranger/déranger ( tableau, ordinateurs...) ?

**Observations** :

Quel nom ?

Validation du projet ?

Validation des tarifs ?

Demander au Agglo 21,

Faire un business plan pour vendre

<b>Pour</b>	<b>Contre :0</b>	<b>Abstentions :0</b>
-------------	------------------	-----------------------

## 8) Dates à retenir

- **Vendredi 9 juin - 18h30 : liste de 7 noms + 4 suppléants**

Michel RICHARD

Catherine DESMONTS

Jacques HOREL

Mélanie LEBOUTEILLER

Nicole Gaumont

Jean-Pierre Hermon

Jocelyne RICHARD

Angélique Dumottier

Franck Foulon

Hélène Larcher

David Meiss

- **Mardi 4 juillet - Présence de Mme Duponchel , responsable du SGC**

## 9) Questions diverses

Nous vous remercions de nous faire parvenir vos questions diverses afin que nous puissions y apporter des réponses lors de la réunion.

### **- Inauguration ce matin de la plage verte de Tessy**

Monsieur Pinel maintient sa proposition.

La commune va proposer à 22 000 euros.

1 contre / 1 abstention / 21 pour

- éclairage a été fait route du collège
- Mme Foulon, kiné, s'est installée Résidence du Nid de loup
- Course de vélo à Tessy samedi dernier.
- Repas des familles de la MARPA vendredi 2 juin

Il y a une très bonne équipe d'agents sur place.

Mais attention il y a 3 logements libre à la MARPA.

### **Tour de table**

Thierry Hue : qui reprend la présidence de la commission tourisme ?

JP Hermon : sécuriser l'avaloir cassée route de Caen.

L'entreprise CPO doit rembourser.

Mélanie Leboutteiller

Installation du CMJ = 16 mai

Réalisation de la fresque à l'ancien château d'eau. Mais elle a été taguée dimanche dernier.

Merci à Mélanie pour toute cette organisation.

Le programme d'été du CMJ sera bientôt dévoilé.

Saison culturelle 2022-2023 : bilan très catastrophique : peu de places vendues, un peu décourageantes

Saison culturelle 2023-2024 : saison plus soft

La communication extérieure est très difficile.

Anne Lamoureux

1er juillet : 20h30 => inauguration du mur à abeilles + film diffusé en plein air.

Jacques Horel

Réhabilitation RMB : travaux démarrés en fin d'année 2023. et 18 mois de travaux.

Travaux un peu plus long.

Laurent Beslon

AG Hand 16/06

AG TMS 23/06

AG Judo 6/07

Dernières infos

30 juin : barbecue avec le service technique

Fin de réunion : 22h30